

From: [CFTC HPE](#)
Subject: Véritablement Immanquable ! Spécial Infos Pratiques
Date: jeudi 29 avril 2021 09:14:17
Attachments: [image010.png](#)
[image007.png](#)
[image016.png](#)
[image019.png](#)
[image020.png](#)
[image021.png](#)
[image023.png](#)



*Spécialement pour les abonnés volontaires aux communications de la CFTC HPE : **pas de spam !***



Bonjour !

Dans ce numéro exceptionnel, les spécialistes de l'équipe CFTC HPE sont heureux de partager avec nos abonnés aux communications cftchp@hpe.com un ensemble d'informations pratiques absolument indispensables. L'objectif est ambitieux : vous faire économiser du temps et de l'argent. Beaucoup !

L'accès sans limitation à nos experts dans plus de 50 domaines différents est une raison de plus [d'adhérer et rejoindre le premier syndicat et plus grand réseau social d'HPE.](#)

Plus de 200 salariés HPE ont fait ce choix pour bénéficier de services additionnels afin de mieux profiter, comprendre et anticiper l'actualité sociale HPE. Pourquoi pas vous ?

En attendant, nous vous souhaitons une bonne lecture et une bonne utilisation de ces informations et outils pratiques préparés spécialement pour vous.

CALENDRIER 2021 (CORRECTIF)

Dans la précédente version, les vacances de la Toussaint étaient positionnées une semaine trop tôt ! Voici la version corrigée (imprimable) :

CONGES DE MAI 2021

- Jour de pont (forfaits jours) : vendredi 14 mai (ce sera le vendredi 27 mai en 2022)
- Lundi de Pentecôte non travaillé : 24 mai

CONGES EPARGNABLES A FIN MAI

Si vous êtes HPEF

- 7 jours RTT (qui iront sur votre CET3)
- 2 jours de fractionnement (-> CET3)
- 1 jour d'ancienneté. 3 jours si vous avez plus de 50 ans au 31 mai 2021 (-> CET3)
- D'éventuels repos compensateurs acquis sur la période 1er juin année N-1 – 31 mai année N non pris (compteur « Récup ») : sur le CET1

Attention : les CP ne sont pas épargnables pour les HPEF, ils doivent tous être pris !

Si vous êtes HPECCF

- 7 jours RTT (qui iront sur votre CET3)
- 2 jours de fractionnement forfait jour (-> CET3)
- 3 jours d'ancienneté (-> CET3)
- 3 CP (-> CET2)
- D'éventuels repos compensateurs acquis sur la période 1er juin Y-1 – 31 mai Y non pris (compteur « Récup ») : sur le CET1

Bon à savoir ! Voici la démarche pour afficher le solde de tous ses congés dans [eTime](#) :

- 1) Cliquer sur le petit soleil à droite du mot 'mes rapports' -> Ouvrir
- 2) Puis 'mes soldes de cumul et projection' -> 'en date du' 31/05/2021
- 3) 'Afficher le rapport' (en haut à gauche)

A noter : les jours de votre ancien CET3 non utilisés à fin mai (prise de congés ou payés comme un salaire complémentaire) seront automatiquement transférés sur votre CET1 début juin. Un nouveau solde CET3 apparaîtra, crédité de vos congés RTT, Fractionnement et Ancienneté épargnés.

Compter quelques jours début juin avant de voir vos congés épargnables crédités sur vos compteurs ETime. Si vous êtes HPEF, un seul jour d'ancienneté sera épargné automatiquement sans intervention manuelle des équipes ETime (pour les employés qui ont 50 ans et plus, un ajout manuel des jours manquants le cas échéant sera effectué quelques jours plus tard : soyez patients !)

DECLARATION DES REVENUS 2021

Dates limites pour compléter et valider sa déclaration sur impots.gouv.fr :

- Mercredi 26 mai pour les habitants des départements numérotés de 1 à 19 et pour les non-résidents en France
- Mardi 1er juin pour les habitants des départements numérotés de 20 à 54
- Mardi 8 juin pour les habitants des départements numérotés de 55 et plus

Pour plus d'informations et des outils pratiques, rendez-vous sur le Blog : [Le coin du fisc](#)

CONGES D'ETE

Simple rappel : vous devrez poser 15 jours de **Congés Payés** dont 10 jours consécutifs entre le 1^{er} juin et le 31 octobre sous peine de perdre automatiquement les jours non utilisés.

Attention : il faut impérativement poser des **Congés Payés**, qui diffèrent des autres types de congés tels que les jours de RTT, d'ancienneté ou de fractionnement !

CONGES DE FIN D'ANNEE 2021

3 RTT seront à poser sur [ETime](#) les 27, 28 et 29 décembre 2021. Et 2 Congés Payés les 30 et 31 décembre.

CONGES SPECIAUX (EVENEMENTS FAMILIAUX, PROCHE AIDANT, BENEVOLAT)

Rendez-vous ici : [DOSSIER PRATIQUE CFTC HPE CONGES-SPECIAUX](#)

A noter également : chaque heure de bénévolat déclarée se transforme en don HPE de 5 \$!

Mode d'emploi

Sur la page d'accueil « My Dashboard » de <https://hpe.benevity.org>, cliquez sur : « Track your volunteer time ». Déclarez vos heures de volontariat : votre compte hpe.benevity sera crédité de 5\$ par heure déclarée, à reverser à l'association de votre choix.

Bon à savoir !

En attendant que l'association aidée soit référencée, vous pouvez charger vos heures en choisissant « Other » et décrire l'accompagnement fourni. Si elle ne devait pas l'être, vous pourriez donner le montant obtenu à une autre association référencée sur Benevity.

Faire des dons

Chaque euro que vous donnez est converti en \$ (taux de change du moment) et **le même montant est abondé par la Fondation HPE !**

Cela peut donc ne représenter aucun effort financier supplémentaire de votre part puisque vos dons annuels habituels 2021 seront doublés si vos associations sont référencées !

Mode d'emploi

Lorsque vous faites vos dons de manière « classique » auprès des associations, vous recevez généralement le reçu fiscal envoyé par l'association. Une fois ce reçu fiscal reçu :

Connectez-vous à <https://hpe.benevity.org/user/login>

Recherchez l'association dans Benevity – *exemple : Croix Rouge*

A search bar with the placeholder text "Find causes" and a magnifying glass icon on the left. On the right, there is a dark blue button with the word "Search" in white.

Lorsque vous avez trouvé la cause au bon endroit, il faut vérifier au préalable que l'association a bien le statut « **MATCHING OFFER** » en vert. Cela signifie que votre don sera co-matché car la procédure est déjà en place avec cette association.



Cliquez sur « Donate Now » puis sur « Request a Match »

Complétez la page avec :

- le montant de votre don en EUROS
- le téléchargement du reçu fiscal

Confirmez et le même montant de don sera reversé à l'association (Croix Rouge, Restos du cœur etc...)

Next: Confirm Match Request

Si une association n'est pas référencée vous pouvez demander son ajout. Il y a une procédure assez simple avec des renseignements à fournir pour que l'équipe de la Fondation HPE puisse valider.

L'abondement de la fondation HPE est de 5000 \$ par salarié du 1 Novembre 2020 au 1 Novembre 2021. Vous avez donc toute cette période pour doubler vos dons aux profits de vos associations préférées...

Vous pouvez aussi rejoindre le programme d'aide aux associations construit par l'équipe HPE Cares en France. Pour cela, [contactez-les](#) !

CPF : NE PERDEZ PAS JUSQU'À 1800 EUROS !

Date limite : 30 juin 2021 pour transférer vos heures de Droit Individuel à la Formation (DIF) sur le Compte Personnel de Formation (CPF). Au-delà, elles seront définitivement perdues. Et cela peut représenter jusqu'à 1800 Euros si vous n'avez jamais consommé vos heures DIF !

C'est simple et réalisable en ligne en quelques clics. Ne tardez pas !

Où trouver vos heures de DIF ?

- sur votre bulletin de salaire du mois de janvier 2015, si vous étiez déjà salarié(e) HP à cette date
- ou sur votre bulletin de salaire de décembre 2014 - délivré par votre ancien employeur
- ou sur une attestation d'heures DIF transmise par votre ancien employeur

Comment inscrire vos heures DIF sur votre compte formation ?

- L'inscription des heures DIF n'est pas automatique. Pour convertir vos heures du DIF sur votre compte CPF (accessible sur la plateforme www.moncompteformation.gouv.fr), vous devez inscrire votre solde d'heures acquis.
- Pour y parvenir, vous pourrez vous aider du jeu de diapositives du [site Formation, Je crée mon compte - Je consulte mes droits formation](#), que vous trouverez à la rubrique **Tutoriels**.

Vous avez un doute sur la saisie antérieure de vos heures DIF ?

En accédant à votre compte formation, si vous voyez l'option « saisir mon DIF » sur la page d'accueil **Mes droits formation**, cela signifie que vos heures DIF n'ont pas encore été saisies.

A noter : une fois votre compteur mis à jour, vous êtes libre d'utiliser vos droits acquis pour la ou les formation(s) de votre choix, éligible(s) au CPF, et ce tout au long de votre carrière professionnelle.

[DOSSIER PRATIQUE CFTC HPE : Comprendre le Compte Personnel de Formation \(CPF\)](#)

2 NOUVELLES APPLICATIONS !

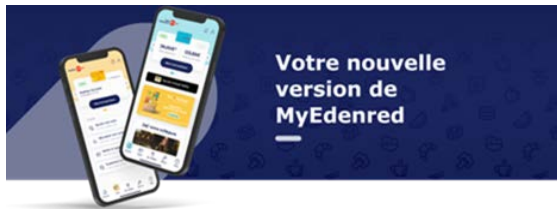
MySanté by AON



- Accéder à votre carte Tiers Payant,
- Consulter vos derniers remboursements,
- Modifier votre affiliation,
- Visualiser votre contrat,
- Demander un devis, un remboursement
- Trouver un praticien.

MyEdenred (carte électronique Tickets Restaurants)

(pour les bénéficiaires actuels et également futurs dans le cadre du projet de nouvel accord télétravail actuellement négocié)



- Solde de la carte
- Historique des transactions
- Récupération du code pin
- Mise en opposition
- Où utiliser la carte ?
- Quelles plateformes de livraison ?
- Des milliers de réductions
- Possibilité de faire des dons avec les sommes non utilisées

PLAN D'ACHAT D'ACTION ESPP : A FUIR !

Vous recevez actuellement le courriel traditionnel de relance de la Corporation pour vous proposer de souscrire à l'Employee Stock Purchase Plan (ESPP) avant le 30 avril.

Attention aux pièges qui sont nombreux ! Il y a bien mieux à faire...

L'avis des spécialistes CFTC HPE Epargne Salariale

L'opinion que nous partageons avec vous n'a rien à voir avec l'action HPE elle-même (qui peut être souscrite individuellement avec votre banque ou beaucoup mieux, dans le cadre du Plan d'Epargne Salariale si on est persuadé du potentiel de hausse. Le cours actuel est ~ 16 \$).

Cet avis de nos spécialistes concerne uniquement le dispositif d'achat proposé tous les 6 mois aux salariés HPE mais qui fonctionne par tacite reconduction.

Le principe : vous cotisez volontairement chaque mois jusqu'à 10% de votre salaire et à la fin de chaque semestre HPE achète avec les sommes récoltées des actions HPE au cours du jour moins 5% de remise.

Les pièges :

- Vous faites l'avance chaque mois pendant 6 mois mais vous achetez plus tard à un cours que vous ne maîtrisez pas et sur une seule journée ! Bonne chance avec les variations journalières de l'action et des cours de change les jours suivants...
- La revente immédiate prendra 2 semaines pour un risque avéré et le bénéfice sera infime

même en cotisant à 10% de votre salaire chaque mois. Il nous semble qu'il y a mieux à faire avec votre argent disponible...

- Détention d'un compte à l'étranger ! La déclaration du compte au fisc français est **obligatoire** sous peine d'amende.
- Cauchemar administratif : processus de vente, formulaire américain W8-BEN, calcul de l'imposition sur les plus-values pour votre déclaration française, clôture du compte etc... Tout est compliqué !
- Etc ! La liste est non limitative...

Bref : ce plan – qui fonctionne par **tacite reconduction** avec de nombreux témoignages négatifs de salariés sur le Blog – est à fuir, et d'autant plus si vous ne maîtrisez pas l'anglais et les arcanes de la fiscalité aux Etats-Unis et en France...

Bon à savoir !

Pas de remise trompe l'œil, de complexité, de lenteur, de problème fiscal et de faux frais : c'est tellement plus souple et plus simple les actions HPE (et les autres fonds) dans le cadre de l'Épargne Salariale !

Sujets Blog :

[Le plan d'achat d'actions](#)

[Transfert PERCO -> PERCOL en FY22](#)

Sans oublier l'excellent article envoyé récemment par les 2 CSE et rédigé par nos spécialistes Investissement Socialement Responsable (ISR) !

SIMULATEUR RCC GPEC OUT MILLESIME 2021

Le volontariat 2021 se termine le 4 juin à 18h. Sur la vague 1 HPEF, nous comptons actuellement 44 départs validés (il y a eu une rétractation) dont 19 dès la fin avril ([pensez à nous transmettre votre nouveau courriel en cas de départ !](#))

Notre simulateur d'indemnités et de congé de mobilité confirme son utilité. Nous en sommes à la version 11.8, toujours plus précise !

En raison des mises à jour régulières, le simulateur 2021 est disponible exclusivement sur abonnement auprès de cftchp@hpe.com

NE CHERCHEZ PLUS !

Une mine d'informations pratiques (70 !) pour vous faciliter la vie chez HPE :



<https://cftchpe.fr/ne-cherchez-plus-les-infos-utiles-tout-est-la>

50 DOSSIERS PRATIQUES !

LE SITE INTERNET

<https://www.cftchpe.fr>

Pour consulter nos communications Immanquables et tous nos dossiers pratiques !

Si fichiers protégés car non publics, le mot de passe est hpei

Les fichiers ultra protégés (données salariales par exemple) sont accessibles exclusivement dans l'espace privé des adhérents CFTC HPE à jour de cotisation

A noter : le simulateur de positionnement dans sa boîte salariale s'obtient sur simple demande à cftchp@hpe.com

LE BLOG !

Ouvert 7 jours sur 7 pour échanger et obtenir des réponses à vos questions !

<https://cftchp.blogspot.com>

Actuellement à la une :

[Négociation du nouvel accord télétravail](#) **Episode 6 : il y a du neuf !**

[HPE GPEC 2021](#) **Simulateur version 11.8. Volontariat Phase 2**

[Transfert PERCO -> PERCOL en FY22](#) **Nouveau sujet !**

[HPE Next CloudPhysics](#). AVN Bulletin de paie février. Résultats Q1. **Succès HPC**

[Spécial Télétravail Covid](#)

[HPE Congés](#) Le jour de pont 2021. **Toutes les infos !**

[HPE Politique voiture](#) Réponses à vos questions. **Le problème des assurances**

[Le coin du fisc](#) **Simulateur d'impôt. Dates 2021. Crédits d'impôt. Télétravail**

L'équipe CFTC HPE est 100% à votre service !



VOUS VOUS SENTEZ ISOLE.E CHEZ HPE ?
REJOIGNEZ-NOUS !

**TOUSUNIQUES
TOUSUNIS!**
Equipe **CFTC**

Blog : cftchp.blogspot.com
Dossiers pratiques : cftchpe.fr
Renseignement adhésion : cftchp@hpe.com

Un syndicat fiable, le plus grand réseau social HPE, plein de services... :

→ [Je me renseigne sur l'adhésion CFTC HPE](#)

[S'abonner aux communications pratiques de la CFTC HPE](#)

(Immanquables, Flash et Dossiers Pratiques)

Accéder à nos dossiers : <https://www.cftchpe.fr>

Si fichiers protégés : hpei (password)

Vous informer en temps réel, vous donner la parole et répondre à vos questions :

[le Blog](#) !

-
*Si vous recevez ce message directement de la boîte cftchp@hpe.com,
c'est que vous vous êtes abonné volontairement aux communications de l'équipe CFTC HPE.*

*Nous ne pratiquons pas l'abonnement forcé par défaut :
la CFTC HPE respecte les règles, l'éthique syndicale et vos boîtes mails !*

Pour ne plus recevoir nos communications : c'est immédiat, il suffit de le signaler

*Conformément à la loi en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et un droit à
la portabilité relativement
à l'ensemble des données vous concernant. Ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données via cette
adresse mail : cftchp@hpe.com*